



Retrouver toute l'actu, les analyses, les débats

ÉCOUTER LE DERNIER JOURNAL



EXPLIQUEZ-NOUS  
Expliquez-nous... le PKK

actu vie quotidienne culture & médias programmes nos partenariats podcasts vidéos

en ce moment **CRISE GRECQUE - #MAPLANETE - TOUR DE FRANCE 2015 - NUCLÉAIRE IRANIEN - CRISE AGRICOLE**

ACCUEIL > PROGRAMMES > TOUT COMPRENDRE > 2014-2015

# Travaux d'été : comment éviter les pièges des devis ?

TOUT COMPRENDRE par **Pascal Le Guern** mercredi 24 juin 2015

J'aime Partager 8 Tweeter 2 +1 0 Share



L'été, c'est souvent la saison choisie pour entreprendre des travaux chez soi © MaxPPP

Les beaux jours sont synonymes pour beaucoup d'envie de réaliser un certain nombre de travaux chez soi...

Si la mise en place d'un arrosage automatique fait partie des travaux classiques qui sont effectués avant de partir en vacances, l'autre priorité concerne les travaux liés à la sécurité de l'habitat. C'est logique, on souhaite partir de chez soi la tête tranquille. Les particuliers s'équipent donc à cette période de systèmes d'alarme et d'éléments liés aux fermetures de la maison : fenêtre, portes d'entrée ou encore portes de garage.

## Toujours comparer avant de choisir

Responsable éditoriale de chez travaux.com (un site Internet de mise en relation de particuliers et de professionnels du bâtiment), Samira Ait-Abbas recommande de toujours comparer plusieurs devis lorsque l'on fait appel à des professionnels : *"Il en faut trois minimum pour faire un choix. Chaque devis doit contenir la date de la rédaction, le nom et l'adresse de la société ainsi que ceux du client, le décompte détaillé en quantité et en prix de chaque prestation, les frais de déplacement, le taux de TVA et le total à régler. Lorsqu'on s'est engagé sur un devis, la prestation réglée doit correspondre en tous points au devis, donc gare aux oublis !"*

Si malgré tout, les travaux se passent mal et si une négociation à l'amiable avec le professionnel n'aboutit pas, avant de saisir la justice, vous pouvez vous rapprocher d'organismes qui peuvent parfois jouer le rôle de médiateur : les différentes associations de consommateurs ou encore le [Centre de Conseil et Assistance aux Usagers de l'habitat](#). Quoiqu'il en soit, il s'agit de faire vite. En effet la plupart du temps les particuliers laissent traîner les choses rallongeant ainsi les procédures.

**Largages dans le...**  
00:20 france info avec Doly motion

**Largages dans le sud-ouest**  
le lundi 27 juillet 2015

Voir toutes les vidéos >

PUBLICITÉ

TOUTES LES PREUVES SUR

**#SUIVEZMOI**

ECO EMBALLAGES

## À la une



Gironde : "Le feu ne progresse plus, mais la bataille n'est pas encore gagnée" (Préfet)